



Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2018

Excusés : Bernard Cunha, procuration à Jean-Claude Audouard, Véronique Clutier, procuration à Pierre-Yves Cuny, Carole Parat, procuration à Adèle Lambert

Absente : Cathy Soumille

3 personnes dans la salle.

Marlène Gomez secrétaire de séance.

Le procès verbal du conseil municipal du 15 juin est adopté à l'unanimité

1-Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron – renouvellement convention d'adhésion au service commun ADS

La loi ALUR prévoit en matière d'instruction des autorisations du droit des sols aux communes de se doter d'un service commun, indépendant de tout transfert de compétence.

C'est un renouvellement de la convention d'adhésion, il nous paraît pertinent de continuer à fonctionner de la sorte.

Nous votons POUR.

2-Téléphonie mobile – renouvellement bail

Le bail de l'antenne Orange quartier de la Verse près du stade de foot arrive à échéance (10 ans). Il est proposé au conseil municipal de procéder à son renouvellement dans les mêmes conditions, avec une augmentation de 1% par an.

Nous avons posé des questions pour savoir si nous étions bien placés par rapport au montant du loyer mais nous n'avons pas eu de réponse claire sur le sujet.

Il y a beaucoup de clauses de confidentialité dans la convention et nous en sommes étonnés.

Pour autant, il y a lieu de conserver ce service,

Nous votons POUR

3- Commission de délégation de services publics (DSP) – désignation des délégués

Le nombre de délégués à la délégation de service public étant de 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire étant membre de droit, il faut élire par liste les délégués.

Une liste commune a été proposée:

Titulaires : René Gimenez, Michel Cheynet et Olivier FAURE

Suppléants : Jean-Claude Audouard, Denis Véron et Anne-Dominique Blanc

Nous votons POUR

4-Extension école élémentaire – recours à l'emprunt

Afin de financer l'extension de l'école et les 475 000€ de fonds propres indispensables au budget, il est proposé d'avoir recours à un emprunt de 330. 000€.

Nous sommes toujours contre ce projet qui revient trop cher, (près de 2.500.000€HT pour une rénovation-extension) sans compter que construire en zone inondable et à moins de 10 m de la voie ferrée n'est pas une vision d'avenir,

En cohérence avec nos votes précédents, **nous votons CONTRE.**

5- Zonage assainissement - approbation

Les communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement – volet eaux usées et eaux pluviales après enquête publique. Le zonage d'assainissement est individuel

dans la zone de protection éloignée de la source du Prieuré, même si ce n'est pas interdit, il nous semble qu'un réseau étanche serait plus approprié sur ce secteur,
Pour cette raison, **nous nous ABSTENONS**

6- Plan Local d'Urbanisme - approbation

Tout au long de la procédure du PLU nous avons émis des réserves et fait des propositions (voir sur notre site www.rochemaure-avec-vous.fr pour plus d'informations). Mais au moment du vote nous tenons à rappeler les points suivants :

Si nous devons sortir du RNU qui fragilise l'urbanisme, de nombreux points nous inquiètent .

Ce PLU favorise l'éclatement de Rochemaure en trois entités : l'une tournée vers le Teil avec le développement de Chauvière , l'autre tournée vers Meysse avec des constructions au plus près de Meysse . Nous aurions soutenu un travail évitant que l'étendue inattendue du PPRMVT n'apporte d'importantes restrictions condamnant **le centre village à moyen terme** : Après la réduction dans le PLU du périmètre potentiellement constructible dans le centre ancien, le PPRmvt (Plan de Prévention des risques de mouvement de terrain, dont les contraintes sont traduites dès maintenant dans les règlements et documents d'urbanisme vient définitivement interdire les constructions, reconstructions et même les modifications dans le versant ouest des rues de la Violle et du Faubourg ainsi que sur une partie au quartier du château.

Ensuite il y a **tout ce que nous avons déjà exprimé lors de l'enquête publique** et que nous n'avons pas détaillé mais que nous avons souhaité rappeler

- L'arrivée de la déviation de la 102 qui n'est pas prise en compte
- La non prise en compte des ressources en eau de la commune
- Le fait que le règlement interdit toute installation de mobil home ou de caravane sur la commune ce qui empêche de trouver des solutions aux habitants de la plaine et qui stigmatise un mode de vie différent.
- **S'agissant des ER**, nous avons fait également un certain nombre de remarques. L'absence d'ER suffisantes sur le chemin du château n'est pas cohérent avec le développement touristique de ce secteur.
- **Sur les OAP**, il n'est pas acceptable de voir apparaître de nouvelles après l'enquête publique : L'OAP du champ de tir. La volonté de faire un EHPAD à la Roche Noire Pourquoi un EPHAD plutôt qu'une résidence adaptée ? Nous demandons où et quand a été travaillé ce projet ? On nous répond qu'il s'agit d'un projet privé sur un terrain appartenant à un particulier. Nous demandons si un projet privé donc très cher, de plus éloigné du centre répond aux besoins des habitants? Nous regrettons que ce projet apparaisse dans le PLU sans réflexion préalable sur les besoins des rupismauriens vieillissants ou dépendants
- Il a été maintenu une zone activité économique à la cité du barrage alors qu'elle n'est pas prévue au niveau intercommunal et que de ce fait l'aménagement en sera plus difficile. Pourquoi ?
- L'introduction déjà très limitée d'obligations à la charte « village de caractères », est déjà pervertie par le projet d'un parking au sud dans la perspective même du château.

Le PLU aurait été une occasion de penser le futur de Rochemaure, de définir un projet urbanistique pour notre village, de conjuguer un avenir entre tourisme, résidentiel et activités .

Ce PLU n'ouvre aucune perspective. Au contraire il referme Rochemaure sur lui même, asphyxie son centre . Par là même, il va fragiliser non seulement les propriétaires dont la valeur des biens diminue, mais également à terme la commune, son patrimoine historique ne pouvant que se dégrader et les recettes fiscales allant diminuer du fait de la baisse de la valeur des biens immobiliers.

Plutôt que de chercher à redynamiser le centre ancien qui se dégrade, ce projet de PLU le condamne.

Nous terminons notre intervention en demandant à la majorité de réfléchir à la question suivante : Vous allez voter un PLU qui n'est pas satisfaisant, dans lequel il y a encore de

nombreux manques liés à l'absence du PPRmvt, (Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrains) mais qui nous l'entendons bien est préférable que de rester en RNU.

Pour autant il nous semble indispensable que dès le vote de ce PLU soit lancée une procédure de sa révision qui permettra de poursuivre le travail et supprimer les incohérences restantes . Notre village a besoin de préparer son avenir, sans attendre une nouvelle municipalité dans 2 ans !

Le maire nous répond alors que le travail va continuer avec l' AVAP.

Pour ces raisons et pour toutes celles que nous avons déjà développé lors des différentes phases de ce PLU,

Nous votons CONTRE

7-Droit de préemption urbain

Il nous est présenté une zone de préemption très étendue. Le fait d'avoir une étendue large, permet à la commune de maîtriser le développement urbain. Nous nous assurons que cette extension n'engendre pas une lourdeur dans l'instruction des demandes de permis de construire .Il nous est répondu que non.

Nous votons POUR.

8-Intervention d'Ardèche Musique et Danse pour les élèves de maternelle.

Cette délibération a été ajoutée en début de séance pour une demande arrivée très tard. Nous l' acceptons afin que cette intervention puisse se faire pour l'année scolaire 2018/2019.

Ardèche Musique et Danse intervient déjà avec intérêt à l'école élémentaire et il est proposé son intervention en classes maternelles avec 15 séances de 30 minutes pour un coût annuel de 895,50

Nous sommes favorable à cet éveil musical dès la maternelle

Nous votons POUR

9- Questions diverses :

-Rochemaure Aquarelle et l'Amicale Laïque se sont associées à l'occasion de la biennale de Rochemaure Aquarelle pour proposer une journée découverte de l'aquarelle aux enfants de l'école de Rochemaure. Cette activité gratuite a été très apprécié de tous les enfants qui ont réalisé une aquarelle avec l'aide de deux artistes bénévoles. Il a été proposé à la mairie de mettre cette aquarelle à l'école.-Pour permettre le dédommagement des artistes, le conseil municipal proposera à un prochain CM le versement une subvention exceptionnelle de 100€ à Rochemaure Aquarelle.

-Le nouveau Directeur Général des Service a été recruté en remplacement de Mme Chaussignand qui fait valoir ses droits à la retraite.

La parole est ensuite donnée à l'assistance

Jean-Pierre fait état de trouble à l'ordre public dans son quartier et demande l'intervention de la municipalité s'ils continuent.

Il fait aussi part de la nécessité de consulter régulièrement <https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/> pour avoir une idée précise de la pollution générale (et non localisée ...) de notre secteur, à comparer à l'illustration fournie par CEREMA dans son étude d'opportunité d'une déviation centre village ...

Il souligne enfin qu'un agrandissement éventuel du parking sud Volle pourrait se faire sans inconvénient au début du chemin de l' Eygue et non au-dessus du parking actuel.

Fin du conseil à 20h.